



dedite annulée par locataire

Par **scoumounemam**, le **01/10/2010** à **13:28**

bonjour je devais signer mon futur bail la semaine prochaine et le propriétaire vient de m'informer que le locataire partant vient d'annuler sa dédite en a t'il le droit ? le propriétaire peut t'il refuser ? le fait que l'épouse du locataire sortant soit handicapée importe t'il? ils avaient donné seulement 1 mois au lieu de 3 de dédite ais je un recours et le propriétaire aussi? que faire??? merci pour votre aide

Par **Domil**, le **01/10/2010** à **14:07**

Le bailleur peut refuser la demande du locataire d'annuler son congé mais il peut accepter. Vous n'avez pas signé le bail, vous n'avez aucune possibilité de contraindre le bailleur à refuser l'annulation du congé